

Informations réglementées

Cession de la participation dans AXA

Rueil-Malmaison (France), le 5 septembre 2012 – Schneider Electric annonce la cession de la participation que le Groupe détenait dans la société AXA, soit 10 612 659 titres représentant environ 0.45% du capital d'AXA. La cession de ces actions s'est effectuée pour un montant total d'environ 120 millions d'euros.

L'opération a été réalisée suite à l'annonce faite en commun avec AXA le 27 décembre 2011 de ne pas renouveler leur convention d'actionnaires, qui a ainsi pris fin le 15 mai 2012.

Le placement privé auprès d'investisseurs institutionnels a été dirigé par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.

A propos de Schneider Electric

Spécialiste mondial de la gestion de l'énergie, présent dans plus de 100 pays, Schneider Electric offre des solutions intégrées pour de nombreux segments de marchés. Le Groupe bénéficie d'une position de leader sur ceux des Régies et Infrastructures, Industries & Constructeurs de machines, des Bâtiments non-résidentiels, des Centres de données et Réseaux ainsi que du Résidentiel. Mobilisés pour rendre l'énergie sûre, fiable, efficace, productive et propre, ses plus de 130 000 collaborateurs réalisent 22,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2011 en s'engageant auprès des individus et des organisations afin de les aider à tirer le meilleur de leur énergie.

www.schneider-electric.com/groupe

Informations importantes

Ne pas diffuser aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

L'action Axa, admise aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris (compartiment A), fait partie de l'indice CAC 40 (Code ISIN : FR0000120628).

Ce communiqué a une valeur exclusivement informative et ne constitue pas une offre de vente et l'offre des actions Axa ne constitue pas une offre au public de titres financiers dans un quelconque pays, y compris la France.

En France l'offre a été effectuée dans le cadre d'un placement privé en conformité avec l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier. L'offre ne sera pas ouverte au public.

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des actions Axa rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. En conséquence, les actions Axa peuvent être offertes dans les États membres uniquement :

(a) à des investisseurs qualifiés ;

(b) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la société d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

Relations investisseurs :
Schneider Electric
Carina Ho

Tél. : +33 (0) 1 41 29 83 29
Fax : +33 (0) 1 41 29 71 42
www.schneider-electric.com
ISIN : FR0000121972

Contact Presse :
Schneider Electric
Véronique Roquet Montegon

Tél. : +33 (0)1 41 29 70 76
Fax : +33 (0)1 41 29 88 14

Contact Presse :
DGM
Michel Calzaroni
Olivier Labesse

Tél. : +33 (0)1 40 70 11 89
Fax : +33 (0)1 40 70 90 46

Informations financières (p. 2)

Ce communiqué n'est destiné à être communiqué directement ou indirectement au Royaume-Uni qu'à (i) des investisseurs professionnels entrant dans le champ d'application de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (le "FSMA") ou (ii) des "high net worth entities" et autres personnes susceptibles d'en être légalement le destinataire entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) du FSMA (ensemble avec les personnes visées au (i), à l'exclusion de toute autre personne.

Ni l'offre, ni la vente des titres financiers visés par le présent communiqué n'ont fait, ni ne feront l'objet d'un enregistrement aux Etats-Unis en vertu du United States Securities Act 1933. Lesdits titres financiers ne sauraient être offerts ou vendus aux Etats-Unis en l'absence d'un tel enregistrement ou d'une exemption d'enregistrement. Aucune offre au public desdits titres financiers ne sera faite aux Etats-Unis dans le cadre de la présente opération.

Toute décision d'investissement relative à l'achat d'actions Axa ne saurait être prise que sur le fondement des informations publiquement disponibles relatives à Axa. Ces informations ne relèvent pas de la responsabilité ni de Schneider Electric SA ni de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank agit pour le compte de Schneider Electric SA (à l'exclusion de toute autre personne) dans le cadre du présent placement et ne saurait être tenu d'une quelconque responsabilité à l'égard d'une quelconque autre personne que Schneider Electric SA, que ce soit au titre des garanties accordées aux clients de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank ou au titre de la fourniture de conseils relatifs au placement.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse est interdite dans tout pays où une telle diffusion, publication ou distribution serait effectuée en violation des lois ou règlements applicables.

Relations investisseurs :
Schneider Electric
Carina Ho

Tél. : +33 (0) 1 41 29 83 29
Fax : +33 (0) 1 41 29 71 42
www.schneider-electric.com
ISIN : FR0000121972

Contact Presse :
Schneider Electric
Véronique Roquet Montegon

Tél. : +33 (0)1 41 29 70 76
Fax : +33 (0)1 41 29 88 14

Contact Presse :
DGM
Michel Calzaroni
Olivier Labesse

Tél. : +33 (0)1 40 70 11 89
Fax : +33 (0)1 40 70 90 46